

Tarifs pour la scolarité au CNED réglementé 2024/2025

L'inscription annuelle au CNED en classe de 2^{nde}, 1^{ère} ou Terminale s'élève à **1095 € ou 5.210.000 Ar** : elle correspond à la mise à disposition par le CNED des supports de formation (format numérique et papier), à l'évaluation des élèves (correction des devoirs par les professeurs du CNED).

Le règlement se fait de préférence en totalité au moment de l'inscription (entre le 11 juin et le 30 juin). Un paiement en deux fois est possible (50% en juin et 50% avant le 25 août 2024).

- 1 chèque bancaire en euros de 1.095 € à l'ordre de l'APELFDS
ou
- 1 chèque bancaire en Ariary ou d'un montant de 5.210.000 Ar à l'ordre de l'APE CNED – DIEGO SUAREZ (ou 2 chèques de 2.605.000 Ar)
ou
- 1 versement en espèces de 5.210.000 Ar sur le compte SG de l'APE CNED – DIEGO SUAREZ n° 05004008014/33 en mentionnant sur le bordereau le nom de l'élève (ou 2 versements de 2.605.000 Ar)

Les frais de scolarité versés à l'établissement permettent de rémunérer les référents et assistants pédagogiques qui accompagnent les élèves tout au long de l'année, et de participer aux charges de l'établissement. Ces frais de scolarité s'élèvent à **2.720.000 Ar, réglables en 8 mensualités de 340.000 Ar** :

15 Octobre 2024	340 000 Ar
15 Novembre 2024	340 000 Ar
15 Décembre 2024	340 000 Ar
15 Janvier 2025	340 000 Ar

15 Février 2025	340 000 Ar
15 Mars 2025	340 000 Ar
15 Avril 2025	340 000 Ar
15 mai 2025	340 000 Ar

- Les règlements doivent être effectués par versement d'espèces ou virement bancaire à la BFV SG d'Antsiranana sur le compte de l'APE CNED – DIEGO SUAREZ n° 05004008014/33.
- Les bordereaux de versement ou de virement doivent être déposés à l'Intendance du lycée français avec les mentions suivantes : scolarité CNED mois (à préciser) 2024-2025 - Nom et prénom de l'enfant

Le coût total de la scolarité pour l'année s'élève donc à 7.930.000 Ar.

Pour les classes à examen, un droit spécifique doit être payé au Lycée Français de Tananarive, centre d'examen pour les élèves du CNED, en décembre 2024. Il s'élève pour l'année 2024/2025 à :

- **1.400.000 Ar pour les élèves de première** qui passent les épreuves anticipées du baccalauréat
- **1.800.000 Ar pour les élèves de terminale** qui passent les épreuves du baccalauréat.

L'élève devra également disposer d'un ordinateur portable avec des performances suffisantes pour pouvoir se connecter à la plateforme du CNED, télécharger ses cours, réaliser ses devoirs, etc. L'achat de cet ordinateur portable est à la charge de la famille.